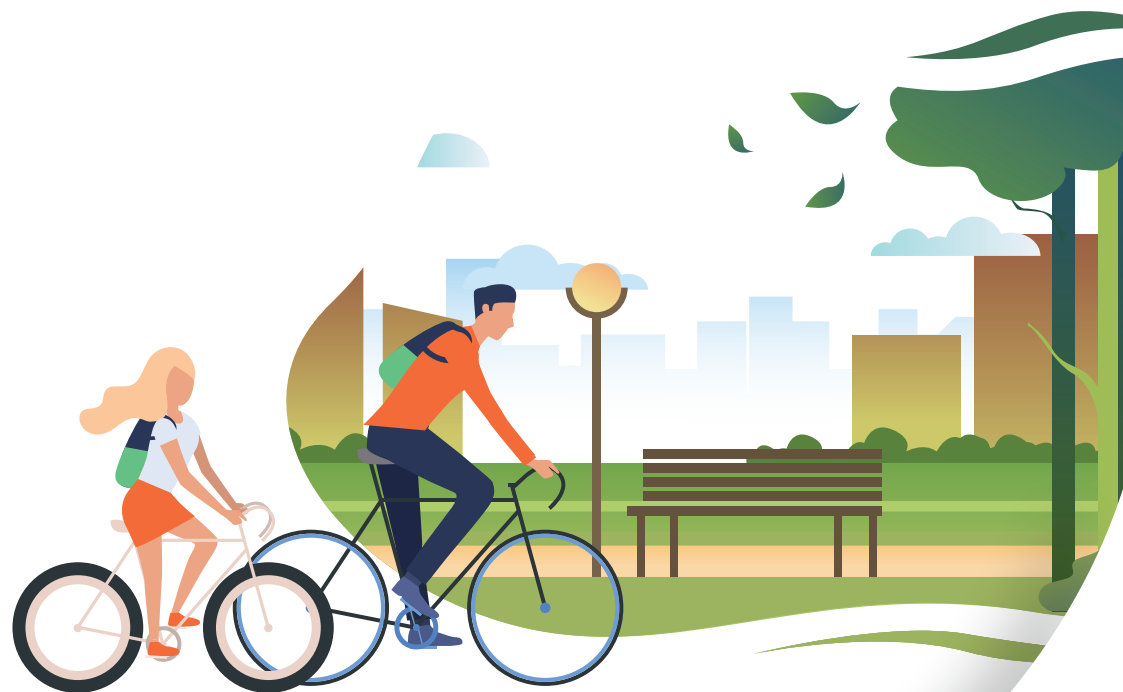


Abris vélo

Mode d'emploi



www.ville-evian.fr



La Ville d'Evian met à disposition deux abris vélo* place de la Libération (à proximité de l'embarcadère et du centre-ville).

► **Un abri non fermé:** 26 places, avec racks double étage.
Gratuit.

► **Un abri fermé et sécurisé:** 40 places. Accessible uniquement **sur abonnement**, au moyen d'un titre d'accès (pour un seul véhicule), 24h/24h et 7 jours/7j.

- L'abonné devra néanmoins veiller à mettre son vélo **en sécurité avec un antivol**.
- Il devra aussi ne pas laisser son antivol sur le range-vélo après avoir libéré la place.
- Les vélos à **assistance électrique** devront être rangés **en bas**, les vélos non assistés en haut.

Peuvent en bénéficier :

- Les Evianais
- Les personnes habitant la communauté de communes (CCPEVA) et travaillant à Evian
- Les personnes habitant la communauté de communes (CCPEVA) et titulaires d'un abonnement CGN ou SNCF.

Deux formules d'abonnement :

- Au mois : 5 € + caution 10 €.
- A l'année : 40 € + caution 10 €.

Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Versement d'une caution de 10 € (en espèces ou chèque libellé à l'ordre du Trésor public)
- Un RIB
- Une attestation employeur s'il n'est pas Evianais, mais travaille à Evian ou
- Un titre de transport CGN ou SNCF
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.

Vente d'abonnement et délivrance des titres d'accès :

Service parking : rue E. et G. Folliet (ouvert du lundi au vendredi :
9h-11h30 et 13h30-17h – mercredi jusqu'à 18h)
Tél. 04 50 83 10 52 ou 27 / parking@ville-evian.fr

* Sont exclus: les deux-roues motorisés, les trottinettes, les tandems et les tricycles.